

Procès verbal de la séance du C.T

du 16 mars 2015

à 14 h

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires			
M.	MENGOLI	Bruno	présent	BERGNA	Jacques	présent	SUD
Mme	GOMES	Jacqueline	présente	ADRIAN ARANEDA	Luis	absent	SUD
				LAHIJI	Barmak	présent	SUD
				MAZZOCCHI	Guglielmo	présent	SUD
Mme	LECOURTOIS	Caroline	présente	SZTUKA	Marie-Liesse	présente	CGT
M.	ASTRUC	Paul	Présent	DEHOUX	Dominique	présent	CGT
				CHANTEUX	Jean-Marc	présent	CGT
				<i>Membres suppléants des représentants du personnel</i>			
				FAYOLLE de MANS	Marc	présent	SUD
				HUNEAU	Rémi	absent	SUD
				ASLAN	Carlo	absent	SUD
				LAGUIA	Virginia	présente	SUD
				RADIC	Brankica	absente	CGT
				GAUBIN	Franck	absent	CGT
				LOCICERO	Eric	absent	CGT

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du CT du 22 juillet 2014
- 2- Règlement intérieur
- 3- Organisation du CT de l'année 2015 :
 - dates de réunion
 - sujets à aborder
- 4- Présentation des statuts COMUE HESAM
- 5- Projet d'organigramme de l'école
- 6- Points sur les missions et propositions du GREP
- 7- Questions diverses

COMPTE-RENDU

Après avoir procédé à l'appel des membres et constaté que le quorum est réuni, le président ouvre la séance à 14 h 05.

Désignation du secrétaire de séance : l'administration, Mme Jacqueline Gomès.
Secrétaire adjoint : les syndicats, M. Jacques Bergna (SUD).

Expert : Patrick Bottier, en sa qualité de membre du CA, il connaît les sujets qui seront traités dans ce comité technique.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CT DU 22 JUILLET 2014

Le procès-verbal du 22 juillet 2014 est approuvé par 3 voix pour et 4 abstentions.

II – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CT

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

III – ORGANISATION DU CT DE L'ANNEE 2015

Bruno Mengoli demande aux représentants du personnel leurs propositions. Les dates et ordres du jour actés sont les suivants :

CT du 5 mai 2015 de 14 h à 17 h :

- Indice 350 pour les «enseignants » contractuels
- Suivi de l'application de la décision du CA relative aux heures d'enseignements attribuées
- GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) et organigramme de l'école
- Demande d'affectation de locaux syndicaux
- Temps de travail à 70 % pour les enseignants contractuels

Réunion de travail le 15 Juillet 2015 de 9 h 30 à 13 h :

- Mise en place d'une bourse aux emplois interne
- Les obligations de service des enseignants

CT du 16 octobre 2015 de 9 h 30 à 13 h :

- Communication du bilan social
- Profils des catégories C
- Affectation et répartition du travail
- Bilan de l'action sociale

Réunion de travail le 11 décembre 2015 de 9 h 30 à 13 h :

- Organisation des CT 2016

IV – Présentation des statuts de la COMUE HESAM université

Bruno Mengoli présente les statuts de la Comue Hésam université (communauté d'universités et établissements). Il précise que le Conseil d'administration a voté favorablement leur adoption et l'adhésion de l'école à la COMUE le 23 janvier dernier. Le conseil scientifique a été consulté préalablement le 16 janvier et a voté à l'unanimité cette même décision.

Depuis 2012, l'Ensa PLV est affiliée au Pres Hesam (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) qui comprenait une quinzaine d'établissements. Ce pôle avait pour objectif de coordonner et de regrouper les établissements d'enseignement afin qu'ils travaillent ensemble pour mieux rayonner, évoluer et positionner l'enseignement supérieur français à l'étranger. Cette affiliation donnait à l'école la capacité de participer à des projets comme le Centre Michel Serres, ou des projets de recherche transversaux.

A la suite de la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur, les Pres sont appelées à évoluer en communautés d'établissements (COMUE). En cours d'élaboration dans le cadre du Pres Hesam et à la suite du départ de 4 établissements, le projet de la Comue Hesam (établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur) est un noyau d'établissements publics bien ciblés dans leur domaine de compétence et leur cœur de métier, formant une structure aux caractéristiques complémentaires.

Les membres de la Comue Hésam sont aussi divers et variés que :

- Le centre national de la recherche scientifique,
- le conservatoire national des arts et métiers,
- l'école du Louvre,
- l'école nationale d'administration,
- l'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette,
- l'école nationale supérieure de création industrielle – les ateliers,
- l'école nationale supérieure d'arts et métiers,
- l'ESCP-Europe,
- l'institut national d'études démographiques,
- l'institut national du patrimoine
- l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Chaque membre a un siège donc une voix délibérative sauf l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne qui a 2 sièges et 2 voix délibérative compte tenu de son grand nombre d'étudiants.

L'Ensa Paris La Villette a profité de cette évolution statutaire pour à nouveau proposer sa candidature pour intégrer la Comue Hesam et devenir un membre à part entière : ce qui a été entendu et pris en compte dans les statuts proposés à l'adoption dans chaque établissement. Il est à préciser que les statuts de la Comue Hesam doivent être validés par tous les membres préalablement à leur transmission au conseil d'Etat dans le courant du printemps. Chaque membre se prononce via son conseil d'administration. Il est précisé que lorsque la Comue sera créée, il sera sans doute difficile à un nouvel établissement n'ayant pas contribué à sa construction d'y entrer, cela engageant l'accord des membres.

Il y a lieu de noter également qu'au sein de cette communauté, l'Ensa Plv, avec quatre autres établissements, porte la dynamique d'un important pôle « Culture ». Ainsi, elle apporte sa contribution à un paysage de compétences aussi complémentaires qu'équilibrés entre les sciences humaines et sociales, les sciences de l'ingénieur, la culture, ou encore l'économie et le management.

Bruno Mengoli précise que parmi les modèles proposés par la Loi Fioraso, la communauté a choisi celui de la fédération et non celui d'une « fusion » des établissements au sein de la communauté. S'agissant des diplômes chaque école conserve ses compétences : seules les écoles d'architecture sont habilitées à délivrer des diplômes et habilitations permettant l'exercice réglementé de la profession. A partir de 2016, les établissements seront appelés à contribuer au fonctionnement commun en complément des crédits qui proviendront de la candidature de la COMUE au Projet d'Investissement d'Avenir (PIA2). D'ores et déjà les établissements « culture » engage une démarches auprès du ministère pour obtenir appui et moyens en ce sens. Pour les moyens humains, ils sont créés jusqu'à présent sur les moyens et fonds propres au Pres et provenant du premier PIA.

Caroline Lecourtois rappelle que l'école s'est rapprochée de l'Hesam depuis 2011. Le choix de l'école à l'époque s'est porté sur Hésam, plus proche de Paris, qui permettait d'avoir des coopérations de recherche. Depuis les laboratoires se sont rapprochés des écoles doctorales pour participer à la vie de la recherche et des projets issus du Pres pour obtenir des fonds de l'Etat. Beaucoup d'enseignants se sont investis dans le projet du PIA 2 et l'« Idefi N » (développement du numérique).

Jacques Bergna demande quels sont les engagements et les contraintes vis-à-vis de la communauté.

Bruno Mengoli rappelle que les statuts sont la première étape d'une construction qui reste largement à construire. Le Pres continue d'exister dans l'attente. La 1^{ère} question qui se pose à la future Comue c'est de déterminer son modèle économique. L'Etat va investir dans des projets que représentent les propositions faites par les Pres et Comue dans le cadre du PIA2. Par ailleurs, les partenariats tels que les écoles d'ingénieurs les pratiquent d'ores et déjà sont aussi une ressource. Tout se met progressivement en place. Aujourd'hui, l'ensemble des établissements « culture » réfléchissent aux modalités de cette contribution. Il convient d'interpeller la tutelle sur les besoins, trouver un équilibre entre les plus grandes structures et les petites....

Barmak Lahiji demande si le PIA est subventionné par l'école.

Caroline Lecourtois précise que c'est l'ANR qui donne les subventions, l'école n'utilise pas son budget.

Jean-Marc Chanteux demande qui détermine les droits d'inscription.

Bruno Mengoli précise que c'est le ministère qui détermine le montant des droits d'inscription. En ce qui concerne le DPEA, l'école a une certaine autonomie.

Caroline Lecourtois précise que l'avantage pour l'école d'être membre de la Comue c'est d'avoir son mot à dire pour le calcul des participations.

Jacques Bergna demande s'il ne serait pas utile de faire une réunion d'information.

Bruno Mengoli transmettra la suggestion au conseil d'administration. Le projet doit être porté par la communauté et ses instances.

Caroline Lecourtois rappelle que le conseil d'administration a déjà voté pour le Pres Hésam.

Pour l'école il s'agit d'un risque contrôlé dans la mesure où la sortie de la Comue est possible et qu'il est de l'intérêt de tous les établissements qu'elle demeure soudée et que chacun y trouve son intérêt. Par ailleurs, la place de l'architecture a été négociée et prise en compte dans les statuts. L'idée est d'être acteur de la Comue et de sa construction pour se préserver et, au-delà, bénéficier des opportunités qu'elle peut apporter et auxquelles nous n'avons pas accès aujourd'hui.

Jean-Marc Chanteux a un souci sur les interdisciplinarités de projet, il se demande s'il n'aurait pas été mieux de se tourner vers les autres écoles ayant les mêmes problématiques pour obtenir plus facilement une école doctorale plutôt qu'avec la Comue Hesam.

Bruno Mengoli précise que le principe des Comue est justement d'éviter les concentrations disciplinaires. Outre les questions disciplinaires, les effectifs en jeu dans la Comue, non limitée aux seules ENSA, favorise cette démarche. Par ailleurs, la dissolution des disciplines n'est guère à craindre, chaque établissement étant attaché à préserver ses prérogatives et expertises dans son champ.

Marc Fayolle de Mans remarque qu'un siège est égal à une voix. Il demande quel serait l'impact d'une école plus petite qu'une autre. Ces voix doivent avoir la même représentativité ?

Caroline Lecourtois précise que les statuts sont conçus pour une vraie représentation pour chaque établissement quel que soit le nombre d'étudiants.

Patrick Bottier souligne que dans le conseil d'administration de la Comue Hesam, il n'y a que 4 représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans la communauté et/ou dans les établissements. Au conseil académique, il n'y en a que 6. Il n'y a pas de conditions relatives aux emplois et notamment les personnels contractuels. Par ailleurs, l'école avait 3 choix possibles : la fusion, l'intégration à la Comue et la convention d'association. L'école n'a pas eu d'information sur le choix, sur les emplois. Il lui semble qu'il peut y avoir un risque de mutualisation des emplois ce qui engendrerait une perte pour l'école de 12 à 15 % de son effectif administratif. Dans les statuts, il n'y a aucun élément concernant ces sujets. Il précise qu'il n'a rien contre la Comue, mais il souhaite faire juste une alerte sur des éventuelles conséquences.

Par ailleurs, d'autres écoles comme par exemple l'Ensa Strasbourg a préféré la convention d'association ce qui lui permet de garder son autonomie et son budget.

Bruno Mengoli précise que c'est la même chose qui est envisagé dans l'Hesam. La Communauté va s'organiser pour recruter ses propres agents qui auront la charge des projets transversaux. Les établissements préservent leur autonomie et la gestion de leurs moyens.

C'est bien dans ce type de structure que l'on pourra le mieux évoluer, drainer des fonds, gagner en partenariats, projets pédagogiques, enrichir l'offre aux étudiants, avoir des capacités de croisements disciplinaires et de nouveaux diplômés bénéficiant au rayonnement de l'école.

Patrick Bottier insiste sur les doutes quant à l'impact sur les emplois de l'école.

Bruno Mengoli précise que la Comue ne repartira pas sur une nouvelle rédaction des statuts. Ce qu'il faut à la suite, c'est être présent sur les projets et vigilant sur l'évolution administrative et économique.

Virginia Laguia demande que les enseignants soient informés.

Bruno Mengoli pense que c'est une question importante, toujours évoquée, mais précise que ce n'est pas qu'une affaire de direction. Le conseil d'administration, le conseil scientifique ont été consultés plusieurs fois. Un courrier d'une page a été diffusé pour informer les agents, il n'y a eu aucun retour. Comment doit-on s'y prendre pour communiquer, la direction n'est pas la seule à devoir proposer.

Il serait souhaitable que le CT propose et contribue à cette information.

Depuis 4 ans, on parle de la Comue Hésam, il est nécessaire que les instances prennent le relais. Pour une réunion d'information, on peut imaginer de solliciter le Président de la Comue, mais il faudrait s'assurer d'un niveau minimum de participation.

Barmak Lahiji constate effectivement que les agents sont démissionnaires, il faut impulser les choses tous ensembles.

Bruno Mengoli n'y est pas opposé. Il demande au Comité technique de faire des propositions pour communiquer sur les projets importants de l'école et trouver un espace d'échanges.

Dominique Dehoux demande par quel moyen les enseignants seront informés, est-ce que ce sera par l'école ou par des structures de la Comue.

Caroline Lecourtois précise qu'il n'y a pas encore de décision sur les canaux, mais à terme tous les enseignants seront informés et pourront participer ou pas soit via l'école soit via la Comue.

Bruno Mengoli rappelle que c'est un vrai enjeu pour le monde de l'enseignement supérieur. L'université veut professionnaliser ses enseignements, comme nous souhaitons rapprocher nos enseignants praticiens de la reconnaissance universitaire. Il y a aussi un intérêt sur la reconnaissance même de la pratique du projet et de sa pédagogie. Cela a déjà été constaté lors de notre participation au Centre Michel Serres, structure déjà en œuvre dans le Pres qui rassemble des étudiants de tous horizons autour d'une commande spécifique.

Le président demande aux représentants du personnel de bien vouloir faire connaître leur avis sur les statuts de la Comue Hésam.

Les représentants du comité technique, après avoir demandé une suspension de séance pour se concerter, ont indiqué que le Comité technique est plutôt favorable à l'apport intellectuel, scientifique et pédagogique de l'adhésion à la Comue Hésam. Cependant, il attire l'attention sur les points suivants :

- garantie de représentation de l'établissement, des personnels et des usagers au sein de cette communauté,
- garantie de l'autonomie de décisions et de moyens l'établissement vis-à-vis de la Comue Hésam.

Suite à ce préambule, les représentants du personnel ont indiqué au président qu'ils rendront leur avis dans les 8 jours sous la forme d'une note écrite. Le 27 mars 2015, les élus du comité technique ont transmis la prise de position suivante :

« Sur le principe, le Comité technique de l'ENSA PLV serait favorable à l'adhésion à la COMUE HESAM UNIVERSITE car il représente une opportunité de coopération avec d'autres écoles aussi bien sur le plan intellectuel, scientifique que pédagogique, recherchée depuis des années par l'ENSA PARIS LA VILLETTE.

Cependant le Comité technique attire fortement l'attention sur un certain nombre d'inquiétudes liées aux statuts de ce futur COMUE, non négociés avec les personnels et qui n'étaient pas invités aux travaux de son élaboration, car ils pourraient s'avérer être un danger pour la pérennité des postes et de l'évolution de notre l'école.

De plus les élu(e)s du Comité technique déplorent un manque d'information et de débat au sein de l'ENSA PLV sur le sujet. Nous demandons qu'une information générale sur la COMUE soit enfin délivrée ainsi que l'état d'avancement des différents projets en cours. Autre débat qui ne s'est pas tenu : n'y avait-il pas une autre alternative à ce dispositif prévue par la loi FIORASO, l'association ?

Sur le dispositif lui-même qui nous a été présenté au cours du dernier Comité technique, voici nos inquiétudes :

- 1 – Représentation de l'établissement, des personnels et des usagers au sein de la COMUE HESAM.
- 2 – Autonomie des décisions et des moyens des établissements vis-à-vis de la COMUE HESAM.
- 3 – Offre de formation et de diplômes, ainsi que des règles relatives au doctorat qui ne mettent pas en cause les formations déjà existantes à l'école et qui permettent l'évolution pour la création d'un doctorat en Architecture.
- 4 – Différentiation et maintien clair des ressources et moyens de notre école, numérique, bibliothèque, vidéo, documentation, atelier maquette, secrétariat, comptabilité, éditions de la Villette..., pour les mettre en place dans notre propre structure sans suppression de postes ni surcharge de travail pour ceux existants.
- 5 – Sauvegarde de TOUS les postes inhérents au fonctionnement de l'école, ainsi que des personnels contractuels.
- 6 – Indépendance claire des recrutements des enseignants pour notre école.
- 7 – Pérennité des locaux de notre école dans un seul lieu afin d'éviter une possible délocalisation d'une partie de notre activité et les dangers que ceci suppose en termes de gestion, de coûts et de maintenance (voir chapitre 6.3 – Attributions des statuts de la COMUE HESAM UNIVERSITE).

Pour ces raisons, dans l'état actuel des choses, les élu(e)s du Comité technique de l'ENSA PLV votent contre les statuts du COMUE tels qu'ils nous ont été présentés et donc votent contre l'adhésion de l'ENSA PLV à ce dispositif ».

Les points n'ayant pu être abordés lors de ce comité technique seront rajouter à l'ordre du jour du comité technique du 5 mai 2015.

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 17 h 15.

Le Président

La secrétaire

Le secrétaire adjoint

